

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU PAS-DE-CALAIS**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Pas-de-Calais est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dépôts a chuté en 2015 (-7,72%), après plusieurs années de hausse relative (+2 à 3% annuel). La proportion de redépôts augmente (+46,20% du total), traduisant une baisse encore plus marquée des primo-demandeurs. Les redépôts correspondent à des changements de situation, ceux programmés étant en baisse (le taux de solutions pérennes progresse).

Recevabilité et orientation

58,32% des dossiers examinés en recevabilité sont caractérisés par une absence de capacité de remboursement. De fait, la proportion d'orientation vers une PRP est en hausse (la baisse n'est que de -2,69% alors que les décisions d'orientation se contractent à hauteur de -9,47%). De fait, les orientations vers des mesures de réaménagement sont en baisse (-14,93%).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Les solutions amiables ont baissé de 41,33% en 2015 pour ne représenter que 8,35% des issues au bénéfice des PRP (39,57%) et d'un traitement à travers des MIRI. Celles-ci se pérennisent (+16,07% depuis la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire en 2014), bien que se stabilisant à un niveau inférieur à la France (26,35% des sorties). Le taux de procédures de rétablissement personnel est nettement supérieur à la moyenne nationale. Il est à rapprocher des indicateurs socio-économiques défavorables.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes constaté dans le département est en hausse (77,65% en 2014 et 81,41% en 2015). L'important niveau de PRP justifie partiellement cette performance. Le taux de propriétaires (9,41% au niveau départemental contre 11,85% pour la France) peut également motiver une réduction des mesures provisoires (plans vente moins fréquents).

Une analyse plus stricte de la situation irrémédiablement compromise permet de limiter les mesures provisoires.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	5	Réunions de travail, présentation des modifications législatives et des évolutions techniques (ADICAR, dématérialisation)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	Présence physique lors des réunions CCAPEX basées à la préfecture, et réponses aux interrogations par mel
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	14 réunions 169 travailleurs sociaux et assimilés rassemblés	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	3 réunions 36 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	0 réunion 0 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions 24 travailleurs sociaux assimilés rassemblés 8 banquiers réunis	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 réunion pour 21 étudiants 1 réunion pour 30 collégiens	Présentation détaillée du surendettement à l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux Présentation des métiers au travers des missions de la Banque de France

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à harmoniser nos méthodes de travail, présenter les modifications législatives et techniques

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : développement des liens dans l'arrageois, avec des échanges se construisant de manière conforme à la convention.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les PRP avec LJ ne prévoient pas le financement au fil de l'eau des mandataires. De fait, il est difficile de faire aboutir ces procédures.
- Difficulté de traitement pour un débiteur propriétaire, en l'absence de capacité de remboursement et de quotité saisissable, lorsque celui-ci présente un faible endettement. Il serait utile de fixer des règles qui permettent de ne pas recourir systématiquement à la PRP avec LJ.
- Impossibilité de mesurer l'efficacité du suivi social préconisé par la commission, suite à une nouvelle PRP. A l'identique de la CCAPEX, une information vers un interlocuteur du conseil général devrait avoir lieu systématiquement.
- Logiciel SUREN2 à perfectionner pour saisir au mieux les décisions du tribunal et de la commission.
- Difficultés pour valoriser un bien détenu en indivision. Une orientation réglementaire sur ce point permettrait d'harmoniser le traitement du dossier au niveau national
- La contribution aux charges du conjoint non déposant permet d'obtenir une vision juste des charges et ressources du couple. Cependant le patrimoine constitué conjointement est parfois habilement masqué (au nom du non-déposant). Il serait utile de pouvoir le réintégrer

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- En raison d'un marché immobilier atone (la baisse des prix ne suffit plus à la réalisation de la vente), il devient nécessaire de pouvoir proposer plusieurs plans vente successifs.
- Difficulté de compréhension par le public concerné pour une procédure très administrative et complexe. La communication et le suivi par l'ensemble des interlocuteurs (gestionnaires comme assistantes sociales) doit être structurée.
- Les débiteurs auto entrepreneurs qui n'ont pas de dette professionnelle devraient pouvoir bénéficier des procédures de surendettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

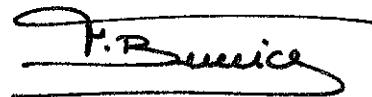
- L'outil informatique SUREN2 autorise les créanciers à supprimer leur créance. Des corrections techniques sont nécessaires.
- Transfert incomplet des dettes vers des chargés de recouvrement: ceux-ci ne reprennent pas les conditions annexes de la dette (mesures mises en place, conditions de recouvrement, etc)
- Les négociations en phase amiable sont quasi inexistantes, chaque organisme ayant structuré ses positions.
- Divergences de vue entre les différents acteurs :
 - o Orientation en PRP faute de délai résiduel, procédure refusée par le tribunal.
 - o Utilisation de la faible capacité sur 96 mois alors que seul le paiement de la dette locative était prévu, sur une durée courte.
 - o Déposants jeunes, l'orientation en PRP n'est pas forcément acceptée par le tribunal. Une communication accrue doit avoir lieu, peut-être à un niveau national.
 - o Déchéance rejetée par les juges lorsqu'elle intervient avant recevabilité (au motif qu'on ne peut déchoir d'une procédure dont on ne bénéficie pas)

A Arras, le 8 février 2016

Secrétaire de la Commission



Président de la Commission



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	7591	8226	-7,72
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	715	NC	
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois)	46,2%	43,98%	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois)	6,74%	10,63%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	7239	8018	-9,72
Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)	6830	7582	-9,92
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	606	NC	
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	58,32 %	NC	
Dossiers irrecevables (A)	493	534	-7,68
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	6980	7710	-9,47
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	3220	3290	-2,13
- vers une procédure de réaménagement de dettes	3760	4420	-14,93
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	3178	3266	-2,69
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	3112	3164	-1,64
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	66	102	-35,29
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	3740	4376	-14,53
- Plans conventionnels conclus	673	1147	-41,33
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois)	518	599	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	98	126	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	3067	3229	-5,02
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	2124	1830	+16,07
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	1131	1275	-11,29
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	595	691	-13,89
Autres sorties (E)	55	57	-3,51
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	8061	8924	-9,67
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	28	76	-63,16
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	3972	3853	+3,09

³ France métropole et hors.métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	9,79	11,34	11,49
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	39,57	36,94	31,6
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	8,35	8,27	11,38
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	11,70	9,93	12,53
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	26,35	29,51	28,71
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	4,24	4,00	4,29
Taux de solutions pérennes	81,41	77,43	76,85

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Commission de surendettement des particuliers du PAS-DE-CALAIS	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	174 939,56	5952	28884	77,03%	29 391,73	87,13%	4,85
Dont Autres dettes financières	3 809,18	3356	4131	1,68%	1 135,04	49,13%	1,23
Dont Dettes financières consommation	112 593,28	5469	23769	49,57%	20 587,54	80,06%	4,35
Dont Dettes financières immobilières	58 537,10	578	984	25,77%	101 275,26	8,46%	1,70
Dettes de charges courantes	26 850,73	5550	23064	11,82%	4 837,97	81,25%	4,16
Autres dettes	25 327,26	3859	9626	11,15%	6 563,17	56,49%	2,49
Endettement global	227 117,56	6831	61574	100,00%	33 248,07	100,00%	9,01

NORD-PAS-DE-CALAIS	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	483 888,98	16462	79639	77,80%	29 394,30	88,27%	4,84
Dont Autres dettes financières	10 540,18	9122	11233	1,69%	1 155,47	48,91%	1,23
Dont Dettes financières consommation	308 364,17	15284	65652	49,58%	20 175,62	81,96%	4,30
Dont Dettes financières immobilières	164 984,63	1685	2754	26,53%	97 913,73	9,04%	1,63
Dettes de charges courantes	71 524,57	14955	61281	11,50%	4 782,65	80,19%	4,10
Autres dettes	66 549,07	9843	22397	10,70%	6 761,06	52,78%	2,28
Endettement global	621 962,62	18649	163317	100,00%	33 350,99	100,00%	8,76